

RÉUNION DU CONSEIL 3 JUILLET 2023

Lundi, le 3^e jour du mois de juillet 2023, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Gérald Bilodeau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Nomination d'un maire suppléant
 - b) Dépôt de la lettre de démission du conseiller occupant le siège numéro 1 M. Gérald Bilodeau
 - c) Dépôt d'un avis de vacance au poste de conseiller au siège numéro 1 constaté le 3 juillet 2023
 - d) Embauche d'un journalier spécialisé
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Adoption du plan de sécurité civile
 - b) Embauche pour un poste de Premier Répondant
 - 5.3. TRANSPORT
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Modification de la résolution 2023-04-49 afin d'y ajouter une considération relative à la demande du propriétaire du lot 5 803 465 du cadastre du Québec pour une utilisation autre que l'agriculture à la CPTAQ
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE

a) Demande d'aide financière du comité des Loisirs de St-Prosper

5.7. AUTRES

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

2023-07-73

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2023-07-74

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de juin 2023 portant les numéros 12384 à 12385 pour un montant de 750.00 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3361 à 3380 pour une somme totale de 118 785.97\$. Les comptes à payer portant les numéros 12386 à 12415 inclusivement et totalisant la somme de 73 455.28 \$. Les salaires du mois de juin s'élèvent à 13 911.36 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-07-75

5.1.a) NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer comme maire suppléant le conseiller M. Patrice Moore, pour la période du 1 juillet 2023 au 1 juillet 2024;

D'autoriser M. Patrice Moore à siéger en cas de vacance, d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.1.b) DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER OCCUPANT LE SIÈGE NUMÉRO 1 M. GÉRALD BILODEAU

5.1.c) DÉPÔT D'UN AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1 CONSTATÉ LE 3 JUILLET 2023

2023-07-76

5.1.d) EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT la démission de M. Dominic Gauthier comme journalier spécialisé au sein du Service de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2023, il y aura un départ à la retraite au sein de ce service;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'affichage dudit poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de M. Pierre St-Jean pour occuper un poste de journalier spécialisé régulier à temps complet au sein du Service de la voirie;

QUE son entrée en fonction est prévue selon entente entre les parties et que M. St-Jean est assujéti à la convention collective en vigueur.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-07-77

5.2.a) ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par règlement;

CONSIDÉRANT la révision et la mise à jour du plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain effectuées en juin 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain soit adopté tel que présenté à sa séance tenante.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2023-07-78

5.2.b) EMBAUCHE POUR UN POSTE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a son service de premiers répondants depuis plusieurs années, afin que sa population puisse bénéficier d'un service permettant d'évaluer et de stabiliser l'état d'une personne en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une communication publiée dans le journal local Le Communal, la Municipalité a invité les personnes désireuses de faire partie de cette équipe de se manifester à la direction générale;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Josée Denoncourt, résidant dans la municipalité, offre ses services en tant que Premier Répondant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'embaucher Mme Marie-Josée Denoncourt comme Premier Répondant et de l'inscrire aux formations prévues en ce sens, aux frais de la Municipalité;

QUE Mme Denoncourt entrera en fonction dès que sa formation de premier répondant sera terminée.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.3 TRANSPORT

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-07-79

5.5.a) MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-04-49 AFIN D'Y AJOUTER UNE CONSIDÉRATION RELATIVE À LA DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 803 465 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR UNE UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 5 803 465 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain, ont adressé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec une demande pour une utilisation résidentielle d'un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit se prononcer sur la conformité de cette demande relativement à son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, la Municipalité confirme qu'il n'y a pas d'espace disponible hors de la zone agricole pour satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT qu'après analyse réglementaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, celui-ci affirme que la demande est conforme au règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'acquiescer à la demande du propriétaire du lot 5 803 465 du cadastre du Québec situé à Saint-Prospère-de-Champlain.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

2023-07-80

5.6.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES LOISIRS DE ST-PROSPER

CONSIDÉRANT la demande financière du comité des Loisirs de St-Prosper inc. au montant de 5 000 \$ pour servir à l'organisation de diverses activités communautaires;

CONSIDÉRANT que lors de l'élaboration de son budget 2023, le conseil a décidé, pour le volet loisir, d'investir dans l'installation de jeux d'eau au parc Thérèse-Gravel ainsi qu'au soutien financier de son camp de jour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à la majorité des voix des conseillers :

De répondre négativement à la demande du comité des Loisirs pour l'année en cours mais de les inviter à présenter une autre demande en 2024.

Un (1) vote contre.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.7 AUTRES

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2023-07-81

5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h38.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière